

## Les Canuts lyonnais (1831)

11 octobre 1831. Délibération du tribunal des Prud'hommes à Lyon.

Considérant qu'il est de notoriété publique que beaucoup de fabricants paient des salaires fort minimes, considérant que dans les circonstances actuelles, il importe d'ôter tout prétexte à la malveillance et de maintenir la tranquillité de la classe malheureuse, le Conseil décide qu'un tarif minimum soit fixé.

21 octobre 1831. Le vice-président du Conseil des Prud'hommes ouvre la séance où l'on doit fixer le tarif. Il s'adresse aux délégués ouvriers.

Nous savons que votre position est pénible, je dis plus : insupportable. Veuillez nous faire part des moyens que vous voulez proposer pour l'amélioration de vos conditions d'existence, et nous nous ferons un devoir d'y coopérer de toutes nos forces, car vous pouvez compter sur notre bonne volonté.

Le président s'adresse à l'un des chefs d'atelier :

Que voulez-vous ?

Nous ne réclamons pas de l'ouvrage, nos ateliers travaillent ; mais nous vous supplions de faire augmenter nos façons ; car il nous est impossible de vivre avec les prix du moment. L'article châte 314 corps plein est payé actuellement 25 centimes les 1000. L'ouvrier ne peut en passer par jour que 12 000, ce qui fait une journée de 3 francs à partager entre le maître et l'ouvrier. Ainsi chacun a 1 franc 50. Il faut déduire de cette somme 35 centimes pour l'enfant qui lance avec l'ouvrier, 50 centimes pour la femme qui dévide et met en canettes les trames nécessaires au tissage du châle, plus 25 centimes pour la location et autres frais relatifs au métier : le bénéfice du chef d'atelier est ainsi réduit à 40 centimes par jour. Je demande que le minimum de prix de cet article soit porté à 40 centimes les 1000.

Cité par Dolléans, *Histoire du mouvement ouvrier français*.

Des enfants très jeunes, sont placés au rouet, destiné à faire les canettes ; là, constamment courbés, sans mouvements, sans pouvoir respirer un air pur et libre, ils contractent des irritations qui deviennent par la suite des maladies scrofuleuses ; leurs faibles membres se contournent et leur épine dorsale se dévie ; ils s'étiolent et dès leurs premières années sont ce qu'ils devront être souvent toujours, débiles et valétudinaires. D'autres enfants sont occupés à tourner des roues qui mettent en mouvement de longues mécaniques à dévider : la nutrition des bras s'accroît aux dépens de celle des jambes et ces petits malheureux ont souvent les membres inférieurs déformés.

Montfalcon, *Histoire des insurrections de Lyon en 1831 et en 1834*.

Un teint pâle, des membres grêles ou bouffis par des suc lymphatiques, des chairs molles et frappées d'atonie, une stature en général au-dessous de la moyenne : telle est la constitution physique ordinaire aux ouvriers lyonnais.

Montfalcon, *idem*.

A MM. les rédacteurs de la Revue européenne, 15 décembre 1831.

Que les diverses oppositions placées en dehors du Gouvernement aient admiré l'ordre établi dans le désordre par les ouvriers à Lyon, cela se conçoit : mais que ces messieurs les gens du Gouvernement

soient eux-mêmes tombés en extase, qu'ils n'aient pas compris que cet ordre les tuait, que cet ordre annonçait la fin d'une société et le commencement d'une autre société, la chose est étrange !

Les Ministériels sont entrés en jouissance de la béatitude politique à la vue de ces ouvriers qui avaient chassé une garnison, forcé les gardes nationaux à se dépouiller de leur habit, suspendu l'impôt, obligé à opérer contre eux, en hiver, avec une dépense considérable, le déplacement d'un corps de 20 000 hommes, de ces ouvriers qui avaient fait du préfet leur secrétaire, qui dictaient aux fabricants des conditions ; de ces ouvriers qui négociaient, envoyaient des ambassadeurs, traitaient d'égal à égal avec la monarchie de Philippe. Certes ces bons ministériels ont le cœur aussi pacifique que l'esprit ouvert. Il faut remonter douze siècles en arrière pour trouver dans un autre ordre de faire quelque chose de semblable à ceci - alors que les barbares imposaient des tributs aux empereurs et que ces empereurs dont l'orgueil égalait la dégradation appelaient Attila, un général Hun à la solde de l'empire romain.

Au surplus le mot de l'énigme a été deviné par tout le monde. Si le mouvement de Lyon eût été politique il eût emporté la quasi-légitimité<sup>1</sup> [...] Ce mouvement n'a été que social ; il ne s'agit que des fondements de la société établie. Dieu soit béni ! Battez des mains, le juste milieu est sauvé pour quelques jours. Il aura le temps de manger encore par anticipation un autre budget de 1 500 millions, il aura le temps avant de s'en aller de signer entre les mains de l'étranger et de l'anarchie, la reddition de la gloire française et la capitulation de tous les pouvoirs de la société.

Il faut reconnaître que la doctrine de la propriété<sup>2</sup> peut aller loin, les mots « d'oisifs » et de « travailleurs » ont de la portée et la foule les entend.

Deux faits sont évidents aujourd'hui, l'un dans la société générale européenne, l'autre dans la société particulière française.

Dans la société européenne, moins révolutionnairement avancée que la société française, la royauté et l'aristocratie périssent.

Au train dont nous allons, les fermiers demanderont bientôt au possesseur du sol pourquoi ils labourent ses friches tandis que lui se promène les bras croisés ; pourquoi ils n'ont qu'une blouse de toile, tandis qu'il porte une redingote de laine. La propriété industrielle n'est pas plus à l'abri que la propriété territoriale<sup>3</sup>. Faites donc aujourd'hui, après l'affaire de Lyon, que le fabricant soit le maître dans sa fabrique, que ses ouvriers ne lui demandent pas, si bon leur semble, d'entrer le samedi en partage des profits de la semaine ! Faudra-t-il établir une garnison de 26 000 hommes dans chaque ville manufacturière et mettre un soldat en faction auprès de chaque aune de ruban ou de drap ? Mais que dis-je ? Faites donc que vous soyez roi, ministre et le reste sinon pour rire et tant qu'il plaira à votre voisin. Un temps viendra où l'on ne concevra pas qu'il fut un ordre social dans lequel un homme comptait un million de revenus tandis qu'un autre homme n'avait pas de quoi payer son dîner. Un noble marquis et un gros propriétaire paraîtront des personnages fabuleux, des êtres de déraison.

Chateaubriand.

Troubles de Lyon.

Des troubles graves qui ont eu les suites les plus déplorables viennent de se passer à Lyon. Lundi 21<sup>4</sup>, les canuts ou ouvriers en soie, de la commune de la Croix-Rousse, qui réclamaient l'exécution d'un tarif pour le prix des façons, se barricadèrent dans les quartiers qu'ils occupent. Des voies de fait eurent d'abord lieu de leur part contre plusieurs fabricants ; ils désarmèrent quelques gardes nationaux et se disposèrent à marcher sur Lyon. Ce mouvement ne s'annonçait que par des cris menaçants. L'autorité envoya des troupes contre les groupes nombreux qui se formaient ; les moyens de persuasion furent inutiles, on recourut aux sommations et à la force. Les ouvriers demandèrent à parlementer, le préfet et le général Ordonneau, voulant arrêter l'effusion du sang, s'avancèrent en effet vers eux ; mais ils furent saisis et faits prisonniers, Le général Roguet dirigea alors des

---

<sup>1</sup> La monarchie de Juillet.

<sup>2</sup> des saint-simoniens

<sup>3</sup> La propriété terrienne.

<sup>4</sup> 21 novembre 1831.

troupes vers la Croix-Rousse, où les groupes furent refoulés ; la force armée resta maîtresse sur tous les points, et bientôt le préfet fut relâché.

Le lendemain, les canuts se montrèrent en plus grande masse et armés ; ils se portèrent sur l'Hôtel-de-ville ; une lutte terrible s'engagea ; il y eut un grand nombre de victimes de part et d'autre. Le général Roguet, pour éviter de plus grands malheurs, fit évacuer l'intérieur de la ville et occupa les faubourgs. Pendant, cette effervescence populaire, quelques furieux se livrèrent à des atrocités : des fabricants furent assassinés ; on se porta à deux manufactures où l'on brûla les marchandises. Bientôt les insurgés, à la vue de ces horribles excès ; qui ne tendaient qu'à aggraver leur position et à les priver d'ouvrage, arrêtèrent et fusillèrent les pillards ; des hommes recommandables furent appelés à faire partie des autorités ; le préfet, qui n'avait pas voulu abandonner son poste, se joignit à eux. Ils adressèrent une proclamation aux habitants, dans laquelle ils disaient que le général, mu par un sentiment d'humanité, voulant faire cesser l'effusion du sang, avait consenti à la retraite de la garnison, et qu'ils étaient restés pour écouter les plaintes des Lyonnais et concerter avec eux les mesures d'ordre convenables à tous les intérêts. Alors le tumulte cessa, et une force armée fut établie en permanence pour protéger les citoyens.

Aussitôt que ces nouvelles furent parvenues au gouvernement, des ordres ont été donnés dans toutes les directions pour mettre fin à cet état de choses. Le Duc d'Orléans, accompagné du ministre de la guerre, est parti sur-le-champ ; ils se sont joints au général Roguet ; M. le ministre de l'intérieur, en rendant compte à la chambre des députés de ces événements, a dit : Ces événements sont graves ; mais les mesures ordonnées par le gouvernement y répondront par leur force, par leur rapidité, par leur ensemble ; nous croyons donc pouvoir vous rassurer d'avance contre toute conséquence plus grave, et c'est dans ce but, c'est pour tranquilliser l'opinion qu'on pourrait chercher à alarmer par des rumeurs exagérées que nous avons voulu faire cette communication à la chambre. M. le ministre a ajouté (et toutes les lettres s'accordent à le dire) que ces événements ne pouvaient être attribués à aucune cause politique. Les deux chambres ont voté à l'unanimité deux adresses au Roi, dans lesquelles elles offrent leur concours au gouvernement.

Le gouvernement a reçu des dépêches du lieutenant-général Roguet, qui a pris position à Montessuy ; au départ de ses lettres, le général s'était déjà mis en communication avec l'aide-de-camp envoyé par le ministre de la guerre, et au moment où nous écrivons, le duc d'Orléans et le maréchal Soult sont réunis à lui. Tous les avis reçus confirment la pensée qu'il n'y a pas eu de nouveaux désordres dans la ville et donnent lieu d'espérer que la population rentrera bientôt sous l'empire des lois. Partout sur son passage, le prince a recueilli l'expression des sentiments les plus dévoués et la douloureuse impression excitée par les désordres dont la ville de Lyon vient d'être le théâtre. Il n'y avait qu'un cri général : plus d'anarchie !

Une lettre de Lyon dit que la majeure partie des ouvriers veut aller au-devant du duc d'Orléans.

Le dernier courrier arrivé de Lyon a annoncé qu'à son départ la tranquillité continuait à régner dans la ville. Le préfet était toujours à son hôtel, les communications avec le dehors étaient complètement rétablies ; un certain nombre d'ouvriers s'apercevant qu'ils avaient été égarés, demandent à retourner à leurs travaux. Les révoltés n'ont trouvé nulle part au dehors ni écho, l'appui. Les campagnes et les villes sont unanimes dans leur amour de l'ordre et leur respect de la loi. Tout fait croire que dans quelques jours l'autorité du gouvernement sera complètement rétablie et reconnue.

*Résumé politique. Déposé à la Préfecture de Nantes, le 2 décembre 1831.*